

A R R È T É

**Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Monsieur: LACROIX Frédéric
Le jeudi 15 janvier 2026
Représentant l'association : DIAM'S CLUB
En qualité de : Président
Adresse de l'association : 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas
Nom de la manifestation : QUINE LOTO
Adresse de la manifestation : Salle des Fêtes de Péronnas

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le dimanche 8 Février 2026 de 12h à 20h.

A R R È T E

ARTICLE I – Monsieur LACROIX Frédéric est **AUTORISÉ** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra A la Salle des Fêtes à PÉRONNAS le :

Dimanche 8 Février 2026 de 12h à 20h

ARTICLE III : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur LACROIX Frédéric, 150 Impasse Claude Berthollet 01960 Péronnas.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, jeudi 15 janvier 2026

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

